

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Commune de GOUEZEC

Par arrêté préfectoral du 25 septembre 2023, l'ouverture d'une consultation du public a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par Monsieur Patrice SIMON en vue de l'extension de son élevage de volailles au lieudit Gwendare en GOUEZEC.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines, du 19 octobre 2023 au 16 novembre 2023 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de GOUEZEC où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture, par écrit ou par voie électronique (courriel: [pref-consultation@finistere.gouv.fr](mailto:pref-consultation@finistere.gouv.fr)).

La demande et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr) - rubrique Publications - Publications légales - Consultations du public - Elevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2111-1 (élevages de volailles) fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié.